



IZON

REGISTRE DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 17 MARS 2022

Effectif du Conseil	29	Date de convocation	11 MARS 2022
Conseillers en exercice	29	Date de la séance	17 MARS 2022
Conseillers présents	25	Heure de la séance	19H00
Nombre de votants	27	Lieu de la séance	Salle du Conseil Municipal
Quorum	15	Président de séance	Laurent de LAUNAY
Procurations	4	Secrétaire de séance	Clement MEZERGUE – Conseiller

MEMBRES DU CONSEIL	PRESENTS	EXCUSES	ABSENTS	POUVOIR A
DE LAUNAY Laurent	X			
NABET-GIRARD Brigitte, Adjointe	X			
DUBREUIL Thierry, Adjoint		X		M Serge FLAHAUT
FLOIRAT-RATTE Delphine, Adjointe	X			
BOUEY Gilles, Adjoint	X			
COMBIER Audrey, Adjointe	X			
MASSY Joel, Adjoint	X			
GLIZE Caroline, Adjointe		X		Mme SARRAZIN
FLAHAUT Serge, adjoint				
CARO Chantal, CM	X			
GIRARD Philippe, CM	X			
SARRAZIN Anne-Marie, CM	X			
PRUVOST Gilles, CM		X		M de LAUNAY
BEAUCHENE Natacha CM	X			
DIRHEIMER Thierry, CM	X			
CLAVIER Yannick CM	X			
EMERIAU Régis, CM	X			
LARGOUET Karyn, CM	X			
GANNE Arnaud, CM	X			
BRARD Philippe, CM	X			
GUIRIEC Marilyn, CM	X			
VIDORRETA Virginie, CM		X		Mme FLOIRAT-RATTE
MEZERGUE Clément, CM	X			
VEYSSIERE André, CM			X	
FONTAINE Aline, CM	X			
CARRERE Sophie, CM	X			
MALVILLE Frédéric, CM	X			
BOISSEAU Marc, CM	X			
FAGEOLLE PIQUER Ludivine-Grâce CM			X	

3 8

MAIRIE D'IZON

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MARS 2022

M. Laurent DE LAUNAY, Mme Brigitte NABET-GIRARD, M. Thierry DUBREUIL est absent excusé et a donné pouvoir à M. Serge FLAHAUT, Mme Delphine FLOIRAT-RATTE, M. Gilles BOUEY, Mme Audrey COMBIER, M. Joël MASSY, Mme Caroline GLIZE est absente excusée et a donné pouvoir à Mme Anne-Marie SARRAZIN, M. Serge FLAHAUT, Mme Chantal CARO, M. Philippe GIRARD, Mme Anne-Marie SARRAZIN, M. Gilles PRUVOST est absent excusé et a donné pouvoir à M. Laurent De LAUNAY, Natacha BEAUCHENE, M. Thierry DIRHEIMER, Mme M. Yannick CLAVIER, M. Régis EMERIAU, Mme Karyn LARGOUET, M. Arnaud GANNE, M. Philippe BRARD, Mme Marilyn GUIRIEC, Mme Virginie VIDORRETA est absente excusée et a donné pouvoir à Mme Delphine FLOIRAT-RATTE, M. Clément MEZERGUE, M. André VEYSSIERE est absent excusé, Mme Aline FONTAINE, Mme Sophie CARRERE, M. Frédéric MALVILLE, M. Marc BOISSEAU, Mme Ludivine-Grâce FAGEOLLE-PIQUIER est absente excusée.

M. DE LAUNAY : Bonsoir à tous chers collègues ! Merci d'être là. J'ouvre la séance de ce Conseil municipal.

Je vous demande de bien vouloir accepter qu'on présente une délibération sur table portant sur une Convention d'Accueil des Mesures à des fins de Compensation (C.A.M.C.) avec la société O.I. Manufacturing France. Vous savez qu'elle porte un projet d'investissement d'envergure dans le secteur. Le siège de la société est à Vayres, mais cela concerne en partie Izon puisque la société O.I. est également implantée à Izon. O.I. dans le cadre d'un projet d'investissement d'envergure nous demande de bien vouloir conclure avec eux une convention relative à une zone de compensation. Je vous propose avec votre accord d'ajouter cette délibération à l'ordre du jour de ce soir.

Y a-t-il des oppositions à cet ajout ? M. MALVILLE, tout est OK pour vous ? Super. Je vous remercie.

L'ajout de deux délibérations sur table est approuvé à l'unanimité.

Je désigne un secrétaire de séance en la personne de Clément MEZERGUE comme d'habitude. Merci Clément.

Sont absents excusés et ayant donné pouvoir :

- Thierry DUBREUIL qui a donné pouvoir à Serge FLAHAUT
- Gille PRUVOST m'a donné procuration
- Caroline GLIZE a donné procuration à Anne-Marie SARRAZIN
- Virginie VIDORRETA a donné pouvoir à Delphine.

Et c'est tout. M. VEYSSIERE n'est pas présent.

M. MALVILLE : Je vous prie d'excuser Ludivine car sa fille est allée faire un test et elle a le COVID, donc elle préfère ne pas venir ce soir. Elle avait le pouvoir d'André VAYSSIERE, mais vu les délibérations je pense que cela ne va pas changer la face. Je lui ai dit qu'il était trop tard pour envoyer un pouvoir quand elle nous a envoyé le message.

Adoption du procès-verbal du Conseil municipal du 8 février 2022

M. DE LAUNAY : Je soumetts l'approbation du Conseil le procès-verbal de la séance du 8 février 2022. Y a-t-il des objections, des remarques au sujet de ce procès-verbal ? M. MALVILLE ? Tout est OK.

Le procès-verbal du 8 février 2022 est adopté.

M. DE LAUNAY : Par ailleurs, les registres vont circuler pour signature. Je n'ai rien oublié ? Merci Karyn.

1. Rapport d'Orientation Budgétaire 2022

M. DE LAUNAY : Nous démarrons ce Conseil municipal par le rapport d'orientation budgétaire pour l'année 2022. C'est un moment important de notre Conseil municipal. Je vous rappelle que ce débat d'orientation budgétaire est obligatoire. À l'occasion de ce débat d'orientation budgétaire, nous devons exposer quelles sont les grandes orientations budgétaires envisagées en 2022 notamment :

- Les évolutions prévisionnelles
- Les dépenses
- Les recettes
- Les projections financières
- Ce qu'on compte faire en matière de fiscalité
- Les différents produits qu'on compte percevoir
- Les subventions
- L'attribution de compensation
- Et faire une petite situation sur la programmation des investissements. Nous n'avons pas encore tout arbitré, mais on a déjà des grandes orientations en matière d'investissements.
- On va faire le point sur la structuration de la dette et son évolution
- La visibilité de la situation financière de la collectivité ainsi que sur celles de nos agents.
- Voilà pour le cadre global.

Ce rapport d'orientation budgétaire s'inscrit dans un contexte très particulier. Nous assistons à un retour de la croissance en 2001, il était temps. Après une année 2009 encore perturbée par la pandémie de COVID-19, ce petit rebond souffre néanmoins d'un contexte assez anxiogène. D'une part, le COVID est toujours là. La menace plane toujours sur nous. Désormais habitués depuis deux ans à cette difficulté, le conflit ukrainien s'est ajouté et il aura des conséquences sur le pays, c'est une évidence. Ce conflit a déjà des conséquences pénibles. D'ailleurs, j'en profite pour rendre hommage au peuple ukrainien. Je remercie les élus qui étaient présents au rassemblement il y a quelques minutes que nous avons organisé place de la mairie. Je témoigne au nom du Conseil de toute la solidarité du peuple d'Izon au peuple ukrainien. J'espère sincèrement que cela ira mieux très vite. J'ajoute que nous avons accueilli à Izon une famille ukrainienne dans le logement d'urgence que nous avons aménagé il y a quelques mois et cela nous fait honneur. Je remercie tous les élus qui ont fait fonctionner cette chaîne de solidarité et qui nous ont permis d'accueillir cette famille ukrainienne de cinq personnes dans des conditions aussi bonnes que possible compte tenu du contexte. Par ailleurs, je remercie tous les élus d'où qu'ils soient pour toutes les initiatives qu'ils ont pu prendre dans le cadre de cette solidarité. En tant que Maire d'Izon, je suis particulièrement fier de ce que font les Izonnais pour le peuple ukrainien.

Je reviens au rapport d'orientation budgétaire. Je vais d'abord vous dire quelques mots sur la gestion financière de la Commune en 2021 comme je me dois de le faire. Ensuite, nous aborderons ensemble ce que nous comptons faire en 2022. N'hésitez pas à m'interrompre en cours d'exposé, nous pouvons débattre de manière très interactive. Cela ne me pose aucun problème.

Retour sur la gestion financière de la Commune en 2021. Je vais distinguer la partie fonctionnement de la partie investissement.

En fonctionnement comme l'année précédente, la gestion financière a été fortement impactée par le contexte sanitaire. Dès la rentrée scolaire 2021, nous avons affiché la volonté de renforcer le protocole sanitaire autant que possible afin d'assurer la continuité pédagogique, afin d'assurer la santé des enfants, afin d'assurer le confort des familles ainsi que celle des équipes, et ce choix a été payant d'un point de vue sanitaire puisque nous avons traversé l'année avec difficulté, mais nous avons été somme toute moins impactés au niveau de l'école que nos voisins. Si ce choix a été payant d'un point de vue sanitaire, il a aussi été onéreux d'un point de vue budgétaire. Dans ce contexte, vos inquiétudes peuvent être renforcées. Les ressources financières de la collectivité en fonctionnement ont globalement progressé de 5,77 % par rapport à l'année 2020. Je précise cependant que ce résultat reste inférieur à ce que la Commune a pu faire en 2019 pour des raisons qui seraient un peu compliquées à expliquer, mais qui s'expliquent parfaitement et je pourrai m'en expliquer après si vous le souhaitez. Dans ce contexte très contraignant, les charges à caractère général (chapitre 11) ont fait l'objet d'une attention particulière. Malgré le surcoût de 16 000 € de produits que nous avons dû acheter dans le cadre du COVID-19, la consommation du chapitre 11 a été globalement maîtrisée. Je félicite une fois encore Karine LONGAIVE de son extrême attention. S'agissant du chapitre 12 des charges de personnel, ces charges de personnel ont continué leur progression en 2021 à hauteur de quasiment plus 10 %. C'est énorme. Cette progression des charges de personnel s'explique là encore par plusieurs facteurs objectifs. Il y a tout d'abord le glissement vieillesse technicité. Il y a eu des avancements d'échelon et de grade dans nos équipes d'agents. Ensuite, le S.M.I.C. était revalorisé et inévitablement ceci a des répercussions. À titre personnel, je me félicite que le SMIC ait augmenté. Le régime indemnitaire des agents a également bougé. Et surtout, nous avons dû recruter dans le contexte sanitaire qui est le nôtre pour pouvoir répondre à ce protocole sanitaire. Puis, nous avons dû recruter également pour faire face à des remplacements d'agents qui étaient malades. Ces recrutements supplémentaires nous ont coûté en 2021 à peu près 110 000 €. Voilà pour les charges de personnel qui ont fortement augmenté. Il faut noter que pour la seconde année consécutive, les dépenses liées à la crise sanitaire nous ont coûté 125 932 €, donc c'est considérable. Puis, il faut aussi composer avec la hausse du coût des énergies et tout cela a un impact considérable sur notre budget. Malgré ce contexte défavorable grâce à une gestion, me semble-t-il, assez maîtrisée, nous avons pu dégager un excédent de fonctionnement de 369 548 € en 2021. C'est plutôt bien. Je m'attendais à pire. J'aurais pu espérer mieux dans un meilleur contexte. J'espère qu'en 2022, nous parviendrons à dégager un excédent de fonctionnement supérieur s'approchant des 500 000 €, mais là je ne prendrai pas les paris parce que cela pourrait être très compliqué en fonction de l'évolution du contexte sanitaire en particulier.

Le résultat provisoire de la gestion financière 2021 s'établit dans des conditions suivantes :

- Notre capacité d'autofinancement brute est de 473 000 €
- Notre capacité d'autofinancement nette est 180 000 €.

Je rappelle que la C.A.F. brute est l'excédent de fonctionnement moins les charges réelles et exceptionnelles. La C.A.F. nette est la C.A.F. brute moins le remboursement en capital de la dette. À l'arrivée malgré la diminution des épargnes, malgré le contexte sanitaire, malgré

l'augmentation du coût des énergies, nous arrivons tout de même à avoir une gestion plutôt saine au terme de cet exercice très compliqué.

Du côté des investissements, nous avons pu compter sur des recettes supplémentaires qui ont été perçues avec la taxe d'aménagement à hauteur de + 122 000 € par rapport à 2020. Nous avons perçu des subventions en provenance de nos différents partenaires institutionnels (Conseil départemental, merci au Département, l'État). Puis, nous avons également perçu le F.C.T.V.A. pour 544 394 €. Je précise tout de suite que nous avons perçu 544 394 € de F.C.T.V.A. parce que nous avons perçu le F.C.T.V.A. pour deux exercices, 2020 et 2021. Il ne serait pas miraculeux puisque cela nous arrivera peut-être l'année prochaine, mais il serait quasi miraculeux d'obtenir 544 394 € de F.C.T.V.A. sur un seul exercice.

Du côté des dépenses d'investissements, des dépenses d'investissements ont été réalisées à hauteur de 2 269 000 € avec comme principales dépenses d'équipement :

- D'abord des travaux de voirie qui coûte très cher : 558 000 €
- Travaux dans les écoles à hauteur de 493 000 €
- Travaux sur les bâtiments municipaux à hauteur de 170 000 €
- Le démarrage la construction de la médiathèque à hauteur de 180 000 €
- L'aménagement de l'Espace Borgès à hauteur de 42 000 €. J'invite les Izonnais à venir à l'Espace Borgès ce samedi.
- Puis, il y a l'acquisition de matériel et des travaux en régie. Si je conjugue le tout, nous sommes à peu près à 140 000 €.

Je précise que dans un contexte de crise sanitaire, le taux de réalisation des dépenses d'investissement, autrement dit le taux de réalisation de ce que nous avons prévu au B.P. 2021, s'élève à 78 % hors médiathèque, ce qui est un taux de réalisation presque excellent. Nous avons subi des hausses des prix des matériaux, des problèmes de délais de livraison, ce qui explique que certains travaux n'ont pas pu être exécutés. Ces restes à réaliser seront inscrits au budget primitif 2022 :

- En dépenses à hauteur de 200 000 €
- En recettes à hauteur de 346 000 € de subventions.

L'excédent cumulé de la section d'investissement pour l'année 2021 s'élève à 1 586 000 €.

Voilà pour l'exercice 2021. La gestion est saine, solide et prudente malgré un contexte de crise sanitaire qui nous a mis à rude épreuve.

Du côté de 2022, nous nous projetons d'abord du côté de la section de fonctionnement, puis du côté de la section d'investissement.

D'abord du côté du fonctionnement, les orientations budgétaires de cette année sont encore étroitement liées au contexte de crise sanitaire à laquelle s'ajoutent les incertitudes liées à la guerre en Ukraine ainsi que les conséquences de la hausse des prix de l'énergie. Néanmoins, je vais vous exposer quelque chose d'assez positif d'abord côté recettes de fonctionnement et ensuite côté dépenses.

En recettes de fonctionnement au niveau de la fiscalité, je le dis avec solennité que conformément aux engagements pris par le « Réveil Izonnais » nous n'augmenterons pas les taux d'imposition en 2022. Les taux seront maintenus à leur niveau actuel à savoir :

- Pour la taxe sur le foncier bâti : 22,12 %
- Et s'agissant de la taxe sur le foncier non bâti à hauteur de 48,52 %.

Nous pourrions compter sur une actualisation forfaitaire des bases de l'ordre de 3,4 % et si tout se passe bien nous devrions percevoir environ 150 000, 170 000 € de recettes fiscales en

plus en 2002, ce qui est plutôt une bonne nouvelle. La projection nous est parvenue ce matin où hier soir de la part de l'État. Cela est plutôt une bonne nouvelle. Du côté des dotations de l'État :

- La D.G.F. s'est stabilisée à hauteur de 714 000 € en projection pour 2022.
- La dotation de solidarité rurale augmente chaque année. Nous avons une petite hausse de 17 000 € au titre de la dotation de solidarité rurale.
- La dotation nationale de péréquation, pour des raisons que je ne saurais expliquer, voit son montant légèrement baissé de 10 000 €. L'explication est compliquée.

S'agissant des autres recettes de fonctionnement, il s'agit :

- D'abord principalement de la facturation des services proposés aux Izonnais, principalement les services de restauration scolaire et des services périscolaires.
- Également des autres recettes concernant les redevances d'occupation que nous percevons de la part de la C.A.L.I. ou de la Crèche Âge Tendre.

Puis du côté des recettes de fonctionnement, je l'ai expliqué en Commission à M. MALVILLE il y a quelques jours que nous avons eu une très mauvaise nouvelle il y a quelques semaines puisque la Commune a fait l'objet d'un contrôle de la Caisse d'Allocations Familiales au sujet du versement de la prestation de service ordinaire des services périscolaires pour les années 2020 et 2021. Ce contrôle a révélé une « erreur » de déclaration. Selon la C.A.F. nous aurions procédé depuis 2016 à une erreur de déclaration. Ceci nous vaut un redressement de la part de la C.A.F. qui pique puisqu'en 2022 il nous coûtera à peu près 80 000 € avec potentiellement un effet rétroactif qui pourrait remonter jusqu'à 2019. Donc si vous faites une petite multiplication en supposant que nous en ayons pour 70 000 ou 80 000 € et que vous les multipliez par trois si la C.A.F. procède à un rappel sur les trois années précédentes, cela s'appelle une tuile financière, une tuile budgétaire au pire moment de l'année pour quelqu'un qui prépare un budget, à savoir fin février, alors que nous adoptons le budget dans le mois qui suit. Cela veut dire que nous apprenons aujourd'hui en 2022 de la part de la C.A.F. que l'organisation des activités périscolaires que nous avons mise en place à Izon depuis 2016 serait structurellement viciée. La C.A.F. nous dit que cette organisation ne tient pas la route. Sans ces recettes de la C.A.F. Izon n'est pas en mesure de maintenir une telle organisation. Nous ne pouvons pas nous passer de ces recettes de la C.A.F. pour pouvoir assurer les activités périscolaires telles que nous les assumons à Izon depuis 2016. Je l'ai dit mardi soir en Conseil d'école. Je l'ai expliqué en particulier aux parents d'élèves. J'ai également expliqué que nous étions dans une phase d'échanges avec la Caisse d'Allocations Familiales. À ce jour, nous n'avons pas encore reçu de notification officielle de ce redressement. J'attends avec impatience des précisions de la part de la C.A.F. sur la motivation juridique de ce redressement qui nous coûte, qui nous handicape et qui compromet nos perspectives budgétaires du moins certains projets que nous avons. Lorsque je recevrai cette notification officielle de la part de la C.A.F. s'ouvrira une procédure contradictoire qui durera à peu près un mois. Nous nous emparerons de ce mois de procédure contradictoire pour contester ce redressement, les modalités et peut-être les montants. Puis, le Conseil d'Administration de la C.A.F. prendra sa décision au terme de cette procédure contradictoire. Je croise les doigts pour que la C.A.F. ne tape pas trop fort, pour que ce redressement ne soit pas trop douloureux. C'est déjà très handicapant sur un exercice 2022. Si en plus, la C.A.F. devait nous appliquer un redressement rétroactif sur trois ans, ce serait un boulet que nous aurions du mal à traîner et qui compromettrait un certain nombre de nos projets. C'est une perte brutale de recettes et une perte imprévisible pour moi. Cette perte brutale de recettes est couplée à un contexte sanitaire déjà très contraignant puisqu'il nous a coûté à peu près 125 000 € l'année dernière avec qui plus est un contexte géopolitique qui nous fragilise et fragilise la croissance du pays, cela rend d'autant plus compliqué la gestion prévisionnelle de la section de fonctionnement. Ce soir, je ne suis pas en capacité de vous dire à quelle sauce nous serons mangés par la C.A.F. Depuis un peu plus de deux semaines, nous essayons désespérément d'avoir plus de précisions de la part de la C.A.F.

et nous n'avons toujours pas obtenu ces éclaircissements pourtant nécessaires. Il y a là un véritable enjeu de gestion. Je vous tiendrai au courant. J'en ai discuté longuement avec l'opposition, avec M. MALVILLE qui était le premier surpris de ce redressement considérant comme beaucoup ici que la C.A.F. nous avait accompagnés dans le cadre de la mise en place de ces activités préscolaires dès 2016 et que par conséquent il était surprenant que la C.A.F. nous redresse aujourd'hui. M. MALVILLE, un mot peut-être ou plus tard ? Je vous en prie.

M. MALVILLE : Tant que nous sommes sur le sujet, cela évite d'y revenir. Comme vous l'avez dit, il vaut mieux intervenir au moment où on parle. Tout d'abord par rapport à la C.A.F. je suis très surpris parce qu'il y a deux notions dans le financement des T.A.P. La première notion est l'A.S.R.E. qui a été créée en 2014. L'A.S.R.E. est le financement des T.A.P. par la C.A.F. La circulaire de 2014 précise les modalités de versement de l'A.S.R.E. Lorsque nous relisons la circulaire du 23 juillet 2014, nous sommes pile dedans. D'ailleurs, Sophie me rappelait que nous avons eu un contrôle en 2015 de la C.A.F. qui n'avait absolument rien porté sur l'organisation des T.A.P. puisque l'organisation des T.A.P. pour les petites sections avec été validée par la P.M.I. et signée dans le cadre d'un P.E.D.T. par le Directeur de la C.A.F. D'après ce que je comprends, ce qui pose problème c'est la P.S.O. que nous avons demandée en 2016. Pour avoir la prestation ordinaire de la C.A.F. il y a une autre aide supplémentaire qui prend en charge une partie du périscolaire du matin et une partie du périscolaire du soir, ainsi que le périscolaire qu'il peut y avoir entre 12 heures et 14 heures. Là encore, les critères qui sont donnés par la C.A.F. et qui rentrent dans le P.E.D.T. de 2016 correspondent. Les critères sont simples :

- Puisqu'il s'agit d'une déclaration A.L.S.H. auprès de la jeunesse et des sports. C'est un taux d'encadrement qui est en adéquation au nombre d'enfants donné par la jeunesse et les sports. Cela avait été assoupli au moment de la création des T.A.P. en 2014 puisque nous sommes passés d'un pour douze à un pour quatorze pour les petits et un pour dix-huit pour les grands.
- Si vous vous en souvenez, l'autre condition en 2016 est la mise en place des coefficients familiaux. Pour que la C.A.F. intervienne, il fallait qu'il y ait des prix différenciés en fonction des coefficients familiaux.
- Le dernier critère était l'inscription du projet éducatif dans un P.E.D.T.

Quand nous lisons les textes, nous pourrions apprendre aux premières années de maternelle la loi II de Newton. Cela prendrait certainement énormément de temps à leur expliquer, mais nous pourrions le faire à partir du moment où cela est inscrit dans le P.E.D.T. Pour moi, la C.A.F. va au-delà de son recours habituel. Après quelques appels, il s'avère qu'elle est en train de contrôler l'intégralité des Communes qui font les T.A.P. entre 12 heures et 14 heures. En Gironde, ils ne sont pas nombreux, mais dans la région parisienne il y en a beaucoup qui ont mis en place cette organisation. Comme je vous l'ai dit, je suis prêt à venir avec vous. Il n'y a aucun problème pour vous accompagner sur le recours et pour venir. Je trouve cela un peu fort de dire que l'erreur vient de la Mairie. Pour moi, ce n'est pas une erreur de la Mairie, mais de la C.A.F. parce que toute décision est accompagnée par le Délégué territorial de la C.A.F. Nous ne décidons pas de lancer 200 000 € sur la table sans que la C.A.F. nous dise : allez-y faites-le. Je suis prêt à y aller avec vous. Je l'ai dit et j'ai retrouvé les documents. Lorsque nous avons signé en 2016 la première déclaration P.S.O. pour laquelle nous sommes remis en cause, tout était précisé dans le document qui a été envoyé à la C.A.F. à savoir les quatre notions pour pouvoir toucher les subventions de la C.A.F. et nous remplissions les quatre conditions. Cela a été validé par la Conseillère C.A.F. de l'époque qui était Camille DUPEYRON. Je ne peux pas attaquer en diffamation. Je trouve un peu fort que la C.A.F. remette en cause ce qu'eux-mêmes ont signé, à savoir le P.E.D.T. et son fonctionnement. Les mots sont forts lorsqu'il s'agit de dire que l'erreur vient de la municipalité. Je dis que pour l'instant nous sommes toujours sur la présomption d'innocence. Comme je l'ai dit et je le répète, je suis prêt et Sophie aussi puisqu'elle m'a accompagné depuis 2016 dans toutes les déclarations C.A.F. Nous

sommes prêts à venir et vous donner les éléments comme je l'ai déjà fait auprès de Karine pour que nous les retrouvions ensemble. Je trouve inadmissible de condamner les mairies lorsqu'il s'agit d'aller chercher de l'argent. Nous ne serons pas les seuls et je trouve cela lamentable.

M. DE LAUNAY : Je vous remercie, M. MALVILLE. Comme je vous l'ai dit en Commission, nous allons effectivement avoir besoin de votre expérience, de votre vécu et de votre témoignage puisque vous avez porté cette organisation sous le précédent mandat afin d'essayer d'obtenir gain de cause auprès de la Caisse d'Allocations Familiales. Je comprends que vous soyez au moins aussi embêté que moi sur ce sujet parce qu'effectivement nous aurons à assurer notre défense à deux, donc c'est bien volontiers que j'accepte votre concours pour essayer d'aller plaider la cause de la Commune. Toujours est-il que dans le cadre de ce débat d'orientation budgétaire, je suis obligé d'attirer votre attention sur cette tuile parce qu'il s'agit bien d'une tuile. Si cela tourne en notre faveur, tant mieux et nous nous en féliciterons. Si cela ne tourne pas en notre faveur et le risque est là, il ne faudra pas être surpris compte tenu des éléments que je me devais de vous communiquer ce soir. Voilà donc pour les recettes de fonctionnement.

J'aborde maintenant la question des dépenses de fonctionnement avec d'abord quelques mots sur les charges à caractère général, le chapitre 11, puis j'enchaînerai sur les charges du personnel, le chapitre 12.

Du côté des charges à caractère général, le chapitre 11 reprend toutes les dépenses obligatoires en termes de fluides, toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement de nos services publics. Nous avons quelque peu augmenté, mais de manière plutôt maîtrisée. L'énergie coûte plus cher donc inévitablement il faut que nous fassions attention. Nous essaierons de rationaliser, d'optimiser nos dépenses énergétiques en particulier. Nous essaierons de sensibiliser en matière de consommation énergétique tous les utilisateurs d'autant que le prix de l'énergie est en augmentation. J'en appelle en particulier aux associations que nous devons sensibiliser sur les consommations énergétiques, et aux agents à qui je ne demande pas de laisser les locaux à 18° pour les embêter, mais je trouve que 23° c'est un petit peu excessif. Nous pouvons peut-être nous accorder sur 19°. Je n'irai pas au-dessus de 19° dans les bureaux. Il faut vraiment faire un effort. C'est un effort quotidien. Nous le verrons tout à l'heure lorsque nous parlerons des investissements, mais nous investirons dans des travaux d'isolation. Il faut vraiment attirer l'attention de chacun sur ce sujet. D'ailleurs en 2022, nous mettrons probablement en place ce que nous avons promis, c'est-à-dire une ligne verte à l'intérieur du budget 2022 qui nous permettra d'attirer l'attention des uns et des autres sur les efforts budgétaires que nous faisons pour accompagner la transition énergétique et écologique. J'en parlerai tout à l'heure. L'objectif 2022 s'agissant du chapitre 11 ne sera pas simple, mais il s'agira de rester dans la même proportion de dépenses que ce qui a été réalisé en 2021. Et, le rêve de Karine LONGAIVE est de voir ces dépenses baissées si le contexte général nous le permet. De là à dire que votre rêve se traduira en réalité chère Karine, il y a un pas que je ne franchirai pas ce soir dans le cadre de ce débat d'orientation budgétaire.

S'agissant des charges de personnel, vous aurez compris que le chapitre 12 donne des boutons à notre D.G.S. Karine LONGAIVE, et c'est normal. Ce poste de dépense est très important et sa maîtrise est un enjeu. En même temps, nous avons une qualité de service public à rendre. Et comme tous ici, je suis très attaché à la qualité des services publics que nous devons rendre aux Izonnais. Je suis également attaché à ce que nous améliorons autant que possible les conditions de travail des agents qui ne sont pas toujours ce qu'elles devraient être. L'idée est de trouver un équilibre avec toujours en toile de fond ce fichu contexte sanitaire qui met les chocottes. Si cela reflambe et que nous souhaitons assurer la continuité pédagogique, les

charges de personnel ne pourront être diminuées. Or, j'aimerais beaucoup en 2022, et je rejoins Karine LONGAIVE, que ces charges de personnel diminuent, à tout le moins qu'elles se stabilisent. Tout va dépendre du contexte sanitaire. Il est bien évident que la tuile que j'évoquais il y a quelques instants impacte d'une manière ou d'une autre nos possibles dépenses de fonctionnement. Donc, nous serons très prudents. Quelques départs en retraite sont prévus dans les semaines et les mois qui viennent. D'ailleurs, je rends hommage à Dolorès MALDONADO, A.T.S.E.M. à Izon, qui sera à la retraite demain, donc j'en profite pour embrasser bien fort Dolorès MALDONADO. Elle a Izon depuis 2001 m'indique Karine. Cela veut dire 21 années de service auprès de la collectivité. Merci Dolorès et je vous embrasse bien fort. Nous aurons l'occasion de faire la fête en juin si tout se passe bien. Vous serez tous conviés au pot de départ à la retraite de Dolorès MALDONADO ainsi qu'au pot de départ en retraite de Paulette VITU que j'embrasse également même si elle ne prend pas sa retraite demain. Nous aurons donc quelques départs à la retraite prévus. Une réorganisation des services sera étudiée en fonction des besoins. Cela dépendra en partie de ce qui se fera à l'école. Pour l'instant, nous n'annonçons pas d'ouverture de classes supplémentaires à Izon, pas de fermeture non plus. Au regard des effectifs de l'école, je vois assez mal comment nous pourrions avoir une ouverture en septembre 2022. Je le dis en toute sincérité. Je ne pense pas que nous ayons une ouverture de classe en septembre. À noter au titre des dépenses R.H. que nous devons recruter deux agents de la filière culturelle. Rappelez-vous, ces recrutements étaient prévus dans le cadre de la construction de la future médiathèque avec le soutien du Département à hauteur de 40 % pour la première année. Il faudra tout de même prévoir ces deux créations de postes en 2022. Il faudra compter également sur des évolutions statutaires notamment concernant la situation des agents de catégorie C qui évolue. Je me félicite pour les agents de catégorie C qu'ils puissent bénéficier d'un reclassement indiciaire et d'une bonification exceptionnelle d'ancienneté d'un an. C'est plutôt une bonne chose pour eux. Puis, il y aura l'inévitable glissement vieillesse technicité, l'avancement d'échelon et de grade, des promotions internes auxquelles il faudra faire face. Nous serons tout de même très prudents s'agissant de l'organisation de notre service.

S'agissant des autres dépenses de fonctionnement, nous retrouvons l'inévitable prélèvement de pénalité au titre de l'article 55 de la loi S.R.U. en raison de notre carence en logements sociaux. Le montant 2022 prévu est de 159 052 €. Puis, nous avons l'attribution de compensation négative à verser à la C.A.L.I. qui s'élèvera probablement à environ 233 000 € pour l'attribution de compensation auprès de la C.A.L.I. Il y a les subventions aux associations, la subvention a versé au budget du C.C.A.S. Les arbitrages ne sont pas faits s'agissant du C.C.A.S. et des associations, mais Gilles BOUEY qui est très gourmand ne lâche pas le morceau. Nous arbitrerons dans les mois qui viennent. D'ailleurs, nous en discuterons très probablement en Commission avec tous les élus pour voir quels seront les arbitrages à venir en matière de subventions. Il y aura des subventions classiques, structurantes, celle que nous versons tous les ans et j'annonce tout de suite afin que les gens ne soient pas surpris qu'il y aura également des subventions exceptionnelles à quelques associations nouvellement créées qui portent des projets nouveaux pour la Commune et la collectivité. Pour encourager ces associations, je souhaite que des subventions exceptionnelles soient versées. Au global, ce poste sera inévitablement à la hausse, chère Karine LONGAIVE.

Y a-t-il des questions sur les projections en matière de fonctionnement ? M. MALVILLE avant que j'attaque la section d'investissement, c'est OK pour vous ? Très bien.

J'enchaîne maintenant sur le volet investissement pour l'année 2022. D'abord un petit point sur notre dette en capital : la Commune continue son désendettement. C'est une bonne chose. L'encours de la dette par habitant se situe bien en dessous des Communes de même strate. L'encours de la dette à Izon est de 330 € par habitant sauf erreur de ma part. Dans la strate,

la moyenne est à 600 € par habitant. La durée de désendettement de la Commune est de 4,34 années. La moyenne pour les Communes de notre strate est de 8 ans. Cela veut dire que la Commune continue son désendettement ce qui ouvre des perspectives d'emprunt. Nous en parlerons juste après.

Du côté des recettes d'investissement, les recettes de la section d'investissement couvrent le montant de l'annuité de remboursement du capital emprunté comme l'impose la réglementation. C'est mieux. Comme je l'ai dit, la collectivité s'est désendettée. Nous avons dégagé des marges de manœuvre qui devraient nous permettre d'engager et de financer des projets importants et structurants. Nous le souhaitons et nous en discuterons plus tard. Dans un contexte incertain, il sera proposé au Conseil municipal d'avoir recours à l'emprunt sur l'exercice 2022. Nous avons lancé des consultations, des simulations à droite ou à gauche. En fonction des différentes offres que nous recevrons et de nos projets, nous serons amenés à statuer sur ce recours à l'emprunt dans les semaines qui viennent.

Concernant les projets d'investissement, la programmation 2022, je précise immédiatement que certains projets sont d'ores et déjà arrêtés et d'autres ne sont pas encore totalement arbitrés à ce jour. Les jours et semaines précédant l'adoption du budget donneront lieu à un arbitrage. À tout seigneur, tout honneur, l'année 2022 sera l'année de la médiathèque qui sera un formidable outil au service des Izonnais. J'espère qu'elle alimentera la fierté d'habiter à Izon et qu'elle rendra de grands services. En 2022, c'est la finalisation des travaux et de l'aménagement intérieur de la médiathèque (informatisation, dotation d'un fonds documentaire important) ainsi que d'un travail sur la signalétique et sur l'aménagement des abords de la médiathèque avec notamment des travaux de V.R.D. qui vont coûter de l'argent. Donc, c'est l'année de la médiathèque. Tout à l'heure, nous aurons l'occasion d'en parler lorsque nous aborderons les autorisations de programme au sujet de la médiathèque. Indiscutablement, la médiathèque va truster une immense partie de nos investissements en 2022. Ce n'est pas une surprise puisque nous le savions. Nous avons les réserves qu'il fallait. Nous avons les subventions qu'il faut. Puis, nous nous attendions à avoir cette différence et il va falloir y faire face puisque nous ne pouvons pas livrer qu'un bâtiment sans les pourtours du bâtiment. Nous ne pouvons pas livrer un bâtiment sans la V.R.D. Nous ne pouvons pas livrer une médiathèque sans un fonds documentaire. Il faut que ce bâtiment soit opérationnel dès la fin de l'année ou au pire en début de l'année prochaine. 2022, c'est l'année de la médiathèque.

En 2022, nous engagerons également des études. D'abord, vous savez que nous avons été lauréats au titre de l'appel à projets « Plan de paysage », donc dès 2022 nous investirons ce « Plan paysage » qui sera coconstruit avec les habitants. Nous avons eu une Commission extra-municipale sur la valorisation du patrimoine il y a quelques jours. Cette Commission était plutôt très enrichissante. J'ai senti des habitants très emballés par ce « Plan paysage ». J'espère que ce travail de coconstruction du « Plan paysage » portera des fruits fructueux dès 2022.

Nous poursuivons les études sur les aménagements et la sécurisation de voiries au niveau de l'avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny ainsi que de l'avenue du Général de Gaulle. C'est un projet structurant qui concerne l'artère centrale d'Izon car il convient de l'apaiser. Les études sont inévitables. Certaines ont déjà été lancées. D'autres restent à faire. Puis en fonction de nos capacités financières et de nos emprunts, nous investirons dans ces sujets en fonction de la disponibilité de nos partenaires et principalement en fonction des disponibilités du Département. Nous devons attendre que notre Conseil départemental nous donne le feu vert avant de lancer ces travaux. A priori, ces travaux devraient prendre un peu de retard. Je

doute que nous puissions les lancer avant 2023. Cependant, les études se poursuivront sur l'année 2022.

Nous avons également ouvert un chantier conduit par Caroline GLIZE et Philippe BRARD sur les mobilités actives avec le cabinet ADEMA. Ce cabinet va poursuivre son étude. J'annonce tout de suite qu'il y aura une réunion publique qui restituera aux habitants le diagnostic. Je n'ai pas la date, mais c'est une question de semaines. Dans un mois peut-être, nous aurons cette réunion publique qui présentera le diagnostic. Ensuite, nous aurons une autre réunion publique pour proposer notre scénario aux Izonnais. Ce scénario devra se décliner en termes d'investissement sur au moins 10 ans puisque lorsque nous parlons d'aménagement de voiries les sommes sont considérables. Il faudra être patient pour se lancer dans un projet structurant et sagement construit. Nous devons l'expliquer aux Izonnais.

Nous allons poursuivre l'étude sur la restructuration des deux écoles. Quoi qu'on dise, cette étude est nécessaire. Nous poursuivons également les études concernant les aménagements et la réorganisation de l'extension du restaurant scolaire qui est nécessaire pour faire face à l'augmentation prévisible de la population à Izon.

Nous poursuivons l'étude pour la révision et la modification du P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme).

Enfin, nous porterons une étude sur une possible opération « Ville sportive » à Izon consistant à investir dans plusieurs équipements sportifs :

- Une halle multisport
- Un skate-park
- Un parcours sportif
- Et très probablement une aire de fitness en plein air.

Pourquoi monter une étude ? Parce que nous allons présenter la candidature d'Izon à l'Agence Nationale du Sport pour espérer bénéficier de subventions de la part de l'État. C'est loin d'être gagné et je l'ai expliqué à l'opposition en particulier en Commission Finances. Il serait regrettable qu'aujourd'hui nous ne fassions pas tout pour essayer de s'emparer de ces subventions qui constituent une opportunité exceptionnelle. Ce plan de financement étatique envisage de nous aider entre 50 et 80 %. Si nous arrivions à obtenir ces subventions, il serait balo puisque nous parlons de plusieurs centaines de milliers d'euros d'investissements. L'idée est de faire de l'année 2024 la grosse année du sport à Izon avec des nouveaux équipements sportifs et de faire en sorte que le cadre de vie des Izonnais se démarque par rapport à ce que peuvent avoir nos voisins notamment en termes d'équipements sportifs. Alors, une incertitude plane sur le résultat de cette étude. J'en discutais encore avec l'opposition en Commission et avec les autres élus. Nous ne sommes pas sûrs d'obtenir gain de cause à l'arrivée. Mais pour pouvoir présenter un dossier, il est nécessaire d'avoir recours un bureau d'études, donc cela passe inévitablement par le recours à ce bureau d'études. Si nous perdons à l'arrivée, je l'assumerai. Néanmoins, je tiens absolument à ce que nous mettions toutes les chances de notre côté pour que notre projet soit éligible à ce plan de financement étatique. Nous aurons l'occasion d'en reparler tout au long de l'année 2022.

Nous procéderons également à des aménagements au niveau du groupe scolaire. Ce seront des travaux d'isolation et d'économie d'énergie sur les bâtiments. En lien avec les préconisations du S.D.E.G. nous avons lancé une étude l'année dernière. Le S.D.E.G a rendu son rapport il y a quelques mois. Dans ce rapport, figure un certain nombre de préconisations avec les économies d'énergie espérées. Nous lancerons dès 2022 des travaux d'isolation et nous poursuivons des travaux d'isolation sur les bâtiments et pas qu'à l'école, mais peut-être ailleurs également. Nous restructurerons le restaurant scolaire qui en a bien besoin pour des

questions de mise aux normes notamment de la cuisine. Rappelez-vous, cette cuisine n'est pas aux normes aujourd'hui si bien que si nous avons un contrôle sanitaire un peu tatillon il pourrait ordonner la fermeture du restaurant scolaire. J'en doute parce que cela serait explosif, mais cela fait tellement d'années que la Commune est mise en demeure de faire les travaux requis que je prends très au sérieux cette menace. Il est nécessaire de restructurer ce restaurant scolaire. Nous réaménagerons probablement les cours de récréation, mais ce n'est pas certain. Nous procéderons à des travaux d'isolation phonique et acoustique principalement dans le réfectoire de l'école maternelle qui est très bruyant d'autant que les conditions de déjeuner de nos petits sont très précieuses. Voilà pour le groupe scolaire. Rien n'est encore arbitré. Ce sont juste des idées que nous avons.

S'agissant des travaux de voirie, M. MALVILLE veut intervenir. M. MALVILLE, je vous en prie.

M. MALVILLE : Je vous laissais faire. On m'a demandé un peu beuzeur. Je ne voulais pas vous couper la parole, car c'est impoli. C'était pour la « Ville sportive ». Il faut bien entendu être accompagné sur un tel projet, car c'est un gros projet structurant pour la Commune et c'est un projet sur plusieurs phasages. Je veux dire qu'à un moment donné concernant le skate-park une association portée par des jeunes avait été créée : les associations juniors. Nous avons des aides de la C.A.F. quand un projet est porté par une association junior. Je pense qu'il y a non seulement des aides à récupérer avec la « Ville sportive » et notamment dans le cadre des jeux olympiques, mais en plus il y a des aides qui sont portés par d'autres financeurs. Pourquoi je prends le cas du skate-park ? C'est parce que c'est un projet qui est porté depuis très longtemps. C'est un projet pour lequel nous pouvons avoir différents financeurs. Dans l'accompagnement que vous allez avoir pour constituer le dossier, vous pouvez y inclure certainement le point jeunes. Je sais qu'il y a beaucoup de jeunes et vous en connaissez dans ceux qui font du skate. Peut-être qu'en les motivant un peu, cette association pourrait être accompagnée par des jeunes un peu plus âgés, par des aînés afin de gratter des subventions supplémentaires. C'est une intervention que je n'avais pas faite en Commission.

M. DE LAUNAY : Vous avez mille fois raisons. M. MALVILLE, je vous ai dit en Commission que ce projet « Ville sportive » sera construit en concertation avec toutes les associations sportives potentiellement concernées. C'est inévitable, car cela relève du dossier, c'est-à-dire que dans le dossier que nous présenterons il faut absolument que la Ville d'Izon conventionne avec un certain nombre d'associations sportives comme le basket, le handball ou que sais-je.

S'agissant du skate-park, il y a deux éléments de contexte. D'abord, une association de jeunes skateurs a failli être constituée à Izon et cela fait quatorze mois que les statuts sont disponibles. Ils ont été rédigés au 140 avenue Léo Drouyn. Je n'attends qu'une chose c'est que les jeunes qui nous ont sollicités finissent par aller jusqu'au bout de la démarche et s'engagent dans cette entreprise associative. Ce n'est pas une association para communale, car ce serait illégal. Par ailleurs, j'étais en contact avec un jeune izonnais très bon skateur qui appartient à une association bordelaise. Son association est beaucoup plus structurée puisqu'elle en est déjà à donner des cours de skate et est très implantée sur Bordeaux. J'espère bien attirer cette association dans la boucle. Ce n'est pas exclusif d'une association izonnaise sur le sujet. Toutes les associations sportives sont les bienvenues dès lors qu'elles se retrouvent dans ce projet de « Ville sportive ».

Oui, vous avez raison M. MALVILLE y compris sur la junior association. Si nous pouvons constituer une association en lien avec les Izonnais et si nous pouvons mettre l'Espace Jeunes de la C.A.L.I. dans la boucle, nous le ferons. Plus nous serons de fous et meilleure sera la partie.

M. MALVILLE : Il est vrai qu'une partie de ces jeunes ont déjà créé un foyer. Peut-être pourrions-nous intégrer le Wakepark, car les moniteurs du Wakepark sont des professeurs de skate. Donc, n'hésitez pas à vous rapprocher d'eux. Quand on balance un mot « skate-park », il y a tout un univers qui arrive et qui m'envoie des messages pour me demander s'ils l'auront. Je leur dis qu'il n'y a pas de problème ils l'auront, mais d'abord il y a des études et de l'aménagement. Enfin, il y a beaucoup de choses à faire avant de glisser pour la première fois avec une planche. Je pense que beaucoup de gens sont très motivés pour vous accompagner.

M. DE LAUNAY : Nous garderons la main quant à savoir avec qui nous travaillons ou pas. Je compte mille fois sur la jeunesse izonnaise pour s'associer à ce projet de « Ville sportive ».

Je poursuis par les travaux de voirie, d'hydraulique et de sécurisation routière. Nous poursuivrons nos travaux d'hydrocurage (curage des fossés). La priorité à Izon est de poursuivre la démarche même si c'est un travail titanesque.

Vous savez que nous poursuivrons l'extension du périmètre de vidéoprotection sur la Ville. Nous avons déjà délibéré il n'y a pas très longtemps sur le sujet.

Nous lancerons également des travaux de réfection de certaines voiries. Nous ne ferons pas tout parce que cela n'est pas possible. Nous ciblerons, mais rien n'est encore arbitré. Je compte sur Serge FLAHAUT pour éclairer ces arbitrages.

Puis, nous investirons dans des kits de sécurisation routière en créant notamment certaines zones de rencontre ou au moins des zones 30 dans certaines zones pavillonnaires et à l'intérieur de certains lotissements. L'idée est d'apaiser autant que possible la circulation dans Izon en commençant par les zones à l'intérieur des lotissements. Nous avons une grande demande lorsque nous avons fait les Comités de quartier et lorsque nous faisons nos visites de quartier. C'est une demande récurrente de la part des riverains et des habitants que d'essayer d'apaiser la circulation à Izon. Évidemment, cela requiert des investissements. Le kit est quelque chose d'assez flexible. Cela nous permet d'expérimenter un système de sécurisation. Puis si cela fonctionne, nous le rendrons pérenne. Il y a un gros travail à faire là-dessus. Plusieurs élus sont concernés : Joël MASSY pour la tranquillité publique et la sécurité, Caroline GLIZE et Philippe BRARD sur le volet mobilité active, Serge FLAHAUT et d'autres. Nous comptons vraiment sur ce dispositif pour essayer d'apaiser la circulation à Izon. Il faudra faire preuve de pédagogie auprès des riverains concernés parce que certains seront peut-être mécontents des dispositifs que nous mettrons en place. L'idée directrice est de protéger ceux qui sont à pied ou qui font du vélo et principalement nos enfants au sein des lotissements.

Nous allons également procéder à quelques acquisitions foncières en 2022. Nous achèterons certains terrains pour essayer de dessiner nos boucles de promenade et pour certains projets agricoles portés par des jeunes agriculteurs ou moins jeunes voire d'acquérir des parcelles pour organiser des petits bassins de rétention à proximité immédiate des cours d'eau quand c'est possible. Là, il y a un gros travail de persuasion à faire pour convaincre certains propriétaires de vendre leur terrain un prix qui ne serait pas exorbitant. Nous prévoyons une ligne de l'ordre de 100 000 € pour procéder à ces acquisitions foncières qui seront à la fois pour améliorer le cadre de vie et pour sécuriser les habitations.

En matière de sport, je viens d'en parler. Nous allons démarrer la création d'une boucle pédestre sportive avec un parcours de santé très probablement du côté de Capéranie et de Bordieu de Daguey pour démarrer. Ensuite, l'idée est de longer tout Cante Rane jusqu'à la Dordogne puis de faire ouest-est, puis de remonter un peu plus tard pour repasser par la boucle est et la boucle nord. J'ai expliqué tout cela en Commission et aux habitants dans le

cadre des Commissions extra-municipales. C'est un projet qui peut imprimer une image de marque à Izon. J'aimerais qu'Izon soit une Ville sportive et une Ville dans laquelle des familles se sentent très bien, et qu'elles trouvent à Izon ce qu'elles ne trouvent pas forcément ailleurs. Nous installerons peut-être des agrès sportifs ici ou là, mais cela dépendra de M. MALVILLE. Rappelez-vous, c'est une demande récurrente de Frédéric MALVILLE. Il a renouvelé cette demande au moins à l'occasion de deux Conseils municipaux dernièrement et même avant dit-il. Cela n'était pas en Conseil municipal, M. MALVILLE. Cela se passait peut-être dans le bureau de ma prédécesseuse. En tout cas, cela fait deux Conseils municipaux budgétaires pendant lesquels vous évoquez ces agrès sportifs. Je ne vous cache pas que nous en avons l'idée depuis très longtemps, mais elle n'emporte pas la conviction de chacun. J'en ai parlé en Commission, il s'agira de ne pas faire de doublon par rapport au projet de « Ville sportive », donc il faut bien cibler. Si nous installons des agrès sportifs, il ne faudra pas que cela vienne empiéter sur le projet que nous présenterons à l'Agence Nationale du Sport.

Nous procéderons à quelques travaux aux stades de La Naude et de Cassignard. J'aurais pu en parler tout à l'heure, car il s'agira de lancer une étude sur la question de l'éclairage des stades puisque c'est une demande récurrente. Deux versions s'opposent notamment sur les travaux d'éclairage du Stade de Cassignard. Nous avons une option à 120 000 et une autre à 40 000, donc j'aimerais qu'un expert vienne arbitrer parce que je ne vais pas mettre 120 000 € dans un éclairage si 40 000 € suffisent pour deux entraînements nocturnes par semaine. Je pense que tout le monde nous comprend y compris André VEYSSIERE avec qui j'ai changé et qui partage mon point de vue sur le sujet. Pardon pour ceux que cela froisse, mais nous lancerons une étude pour savoir si les mâts actuels du Stade Cassignard peuvent oui ou non porter des spots LED, certes plus léger, mais avec une prise au vent plus importante ce qui pourrait poser des problèmes de sécurité et donc de responsabilité du Maire.

Dans le cadre du Conseil municipal des enfants, nos élus, nos jeunes collègues portent un projet de tyrolienne. Ils souhaitent installer une petite tyrolienne allée des Pavillons. Dans l'allée des Pavillons non seulement il y aura une tyrolienne, mais il y aura probablement davantage de jeux pour les enfants et en particulier pour les tout-petits.

Il y aura peut-être un projet de parc canin. C'est Karyn LARGOUET qui suggère au Conseil d'investir dans un parc canin, car elle soutient qu'un certain nombre de propriétaires de toutous sont en manque de parcs canins pour pouvoir lâcher leur chien en liberté. Nous verrons si nous le faisons ou pas. La question est : où et à quel prix ? Rien n'est arbitré, mais le sujet est sur la table. J'entends parfaitement la demande.

Nous allons poursuivre nos efforts de revitalisation du centre bourg et d'amélioration du cadre de vie :

- Projet de végétalisation, j'ai parlé du « Plan paysage » tout à l'heure. Ce projet de végétalisation de la traversée du centre bourg s'inscrit dans ce « Plan paysage ».
- Si c'est possible, nous poursuivrons la création de jardins partagés. Une association est en cours de constitution pour porter un deuxième jardin partagé à proximité de Maucaillou. J'espère que cette association verra le jour et que nous lui permettrons de créer ce jardin partagé. Je salue d'ailleurs Jean-Bernard LOUBEAU avec amitié.
- Comme je l'ai dit, nous créerons des sentiers pédestres, en tout cas démarrer.
- Probablement que nous créerons un parcours sonore à Anglade. Virginie VIDORRETA vous présentera son projet un peu plus tard, mais c'est un projet plutôt sympa. J'espère que nous pourrons le porter. Je ne le promets pas. Je dis simplement que nous essaierons de le porter.
- Nous procéderons à des aménagements paysagers allée des Pavillons - je l'espère - et sur le parcours sportif du Bordieu de Daguey. C'est également une demande des

riverains. Je pense qu'il y a quelque chose de très sympa à faire en entrée de bourg. Nous en avons déjà discuté. Nous avons fait une demande de subvention auprès du Département. Nous attendons la réponse du Département. Il n'est pas dit que nous soyons éligibles au projet. Nous ferons tout pour l'être. Je ne le promets pas, mais nous essaierons de la faire.

- Nous poursuivrons les travaux de reconversion de l'Espace Borgès.
- Puis, nous poursuivrons l'aménagement de la Maison des arts créatifs et la culture notamment pour poursuivre les travaux de mise aux normes P.M.R. puisque ce bâtiment n'est pas aux normes P.M.R. si bien que les personnes à mobilité réduite sont très embêtées lorsqu'il s'agit pour elles d'entrer au sein de l'Abac, or c'est quelque chose que nous leur devons.

En matière de transition écologique et d'entretien des réseaux : dans le cadre des préconisations de l'étude thermique conduite par le S.D.E.E.G. nous allons réaliser des travaux sur les bâtiments communaux toujours pour baisser notre consommation énergétique.

Nous poursuivrons le plan de démoustication.

Et j'espère que nous créerons une classe en extérieur à destination de quelques enseignants qui seraient partants pour s'inscrire dans un projet pédagogique consistant ponctuellement à faire classe dans un espace boisé à proximité immédiate de l'école. C'est quelque chose qui peut être très sympa.

En matière de communication, Audrey COMBIER n'est pas en reste :

- La refonte du site internet de la Ville est très attendu. Je mise beaucoup sur ce nouveau site internet. J'espère qu'il arrivera dans les semaines qui viennent. Audrey COMBIEN a la pression parce que c'est un très gros travail. Nous essaierons de créer un film de présentation, de valorisation d'Izon en lien avec des réalisateurs locaux. Nous en avons besoin ne serait-ce que dans le cadre des jumelages. De leur côté, nos amis allemands font ce film et nous aimerions présenter Diemelstadt aux Izonnais et Izon à nos amis allemands via un film.
- Nous engagerons un travail de valorisation de certains sites historiques, de certains sites typiques de la Ville. C'est un projet que nous essaierons de coconstruire avec la Commission valorisation du patrimoine. Izon a un patrimoine historique, architectural, culturel, environnemental qui est remarquable, donc il est question maintenant de le valoriser et cela passe notamment par un travail de communication.
- Enfin conformément à la promesse faite au club des entreprises d'Izon, nous engagerons un travail de signalétique des commerçants et des entreprises izonnaises en concertation avec le club des entreprises. C'est une promesse que nous leur avons faite il y a déjà quelques mois lorsqu'ils nous avaient invités.

Enfin, nous poursuivrons quelques investissements matériels pour les services communaux. Il s'agira principalement des services techniques et de quelques investissements en matière d'hygiène et de sécurité.

Voilà pour les grandes lignes en matière d'investissements. Je répète que tout n'est pas totalement arbitré. Les semaines qui arrivent seront décisives. Il y aura inévitablement des déçus. Il ne faudra pas nous en tenir rigueur. C'est un travail collectif que nous conduirons. Ces arbitrages seront faits de manière consensuelle. M. MALVILLE, des remarques sur cette programmation d'investissements bien que non encore arbitrés ?

M. MALVILLE : Tout d'abord, le document est clair et synthétique. Je vous remercie Karine, car je pense qu'elle a beaucoup contribué à la rédaction ainsi qu'Alexis et le personnel qui ont contribué à la réalisation de ce document.

Ce n'est pas une liste à la Prévert et nous l'avons bien compris. À l'intérieur, il y a beaucoup de lignes et il y aura effectivement des déçus. Nous aussi nous serons déçus car il y a des investissements pour lesquels cela fait longtemps que nous souhaiterions les voir et nous ne les voyons pas comme les agrès sportifs par exemple ou le skate-park. J'en suis le premier déçu. Il y a aussi la tyrolienne. C'est plus qu'une ébauche. Maintenant, je pense que les Commissions vont se réunir et travailler sur les différents points. Le travail de la Commission est important. Pour l'avoir fait pendant plusieurs années avec Delphine, ce travail est essentiel parce qu'il y a plusieurs projets. Une personne ne peut pas porter tous ces projets. Il faut les partager pour qu'ils arrivent tous au bout. Maintenant, nous attendons l'arrivée des Commissions et le budget pour voir. Je suppose que de la tradition fait que les arbitrages se font dans un bureau qui n'est pas ovale.

M. DE LAUNAY : Je vous remercie, M. MALVILLE. Je vous précise que le skate-park entre dans le cadre de l'étude « Ville sportive » que nous conduirons. Nous avons déjà des devis pour le skate-park et nous avons travaillé sa configuration. C'est un skate-park à 150 000, 200 000 €. Nous souhaitons le couvrir en partie, donc il faut y ajouter la halle sportive. J'espère qu'elle couvrira environ 300 m² de skate-park. Ce projet ne sortira pas en 2022. Il ne pourra sortir que si nous bénéficions du soutien de l'État dans le cadre du règlement d'intervention de l'Agence Nationale du sport. Soyons très prudents, car ce n'est pas une annonce que je fais ce soir. Si ce projet et ce budget sont adoptés, nous nous engagerons à tout faire pour qu'Izon soit doté d'un skate-park en partie couvert avec une halle sportive à proximité et d'autres équipements sur une plaine sportive un peu singulière traversée d'un espace boisé qui sera remarquable. Cet espace sera à proximité immédiate de tous les plus grands services publics d'Izon, à savoir l'école, les centres sportifs, la mairie et la médiathèque.

S'agissant du travail en Commission oui M. MALVILLE, les Commissions seront à l'ouvrage dans les semaines qui viennent. Vous y aurez toute votre part si vous souhaitez y prendre part. Non, il n'existe pas de bureau ovale à Izon, donc les arbitrages ne peuvent pas se faire dans un bureau ovale.

D'autres remarques peut-être du côté d'« Au Cœur d'Izon » ? M. BOISSEAU ? C'est OK pour tout le monde ? Très bien, je vous remercie. Le débat est clos. Il n'y a pas de vote puisqu'il s'agissait juste d'avoir un débat d'orientation budgétaire.

2. Autorisation de programme / crédit de paiement (AP/CP) Médiathèque

M. DE LAUNAY : J'enchaîne par la deuxième délibération à l'ordre du jour relative à des autorisations de programme et de crédits de paiement (A.P./C.P.). Trois considérations justifient cette délibération. Toutes concernent la médiathèque, opération majeure du budget 2022. Toutes concernent la médiathèque pour trois raisons :

- La première est parce que des correctifs ont été apportés au C.C.T.P. (au Cahier des Clauses Techniques Particulières) de l'appel d'offres qui avait été lancé en février 2020. Nous avons dû le corriger en avril 2021. Il s'agit donc d'apporter ces correctifs à l'opération 39.
- Ensuite, il est nécessaire de créer une autorisation de programme, une A.P./C.P. concernant une étude et des travaux V.R.D. toujours dans le cadre de l'aménagement de la médiathèque.

- Enfin, il s'agit de créer une nouvelle A.P./C.P. concernant cette fois-ci les équipements à l'intérieur de la médiathèque (le fonds documentaire, l'informatisation, le pôle multimédia, le mobilier et la signalétique).

Pour ces trois A.P./C.P. vous avez vu que l'opération 39 n'appelle pas de remarque particulière. Je ne pense pas.

La nouveauté est la création de deux nouvelles opérations : les opérations 48 et 49.

L'opération 48 concerne les aménagements des abords de la médiathèque. Il s'agit de V.R.D. à hauteur de 300 000 €.

La deuxième opération qui est l'opération 49 concerne les équipements qui seront à l'intérieur la médiathèque à hauteur de 621 000 € :

137 000 € d'informatisation

130 000 € pour le fonds documentaire en 2022

274 000 € pour le mobilier et la signalétique.

En 2023, nous serons sur à peu près 74 500 €.

Y a-t-il des remarques au sujet de ces opérations ? Pas de remarque sur ces opérations ? Très bien. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Très bien, je vous remercie pour cette unanimité.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

3. Convention de mise à disposition d'un local municipal avec la Poste

M. DE LAUNAY : Autre sujet à l'ordre du jour, il s'agit maintenant d'une convention de mise à disposition d'un local municipal avec La Poste. J'ai été sollicité par la Direction de La Poste qui procède en ce moment à une réorganisation des tournées des facteurs sur le secteur d'Izon et dans le cadre de cette réorganisation La Poste a demandé à la Commune s'il était possible de mettre à disposition des facteurs un local municipal pour que les agents de La Poste puissent y déjeuner. Je rappelle que La Poste assure une mission de service universel. Bien évidemment, je souhaite que nous accordions ce local aux facteurs et factrices. Il est proposé de mettre à disposition de La Poste la salle de vie associative qui se situe au gymnase sur un créneau horaire de 11 h 30 à 13 h 00, car cela ne dérange pas les associations présentes dans ce local. À ma connaissance, les associations ont été consultées. J'ai eu un échange avec le basket. Je pense que tu as dû avoir un échange avec le handball et le football. Dans la mesure où cela ne pose pas de difficulté à qui que ce soit et que nous rendons service à La Poste, je fais partie de ces gens qui considèrent qu'il est précieux que nos facteurs puissent se reposer dans de bonnes conditions. Je vous propose donc d'adopter la convention de mise à disposition d'un local municipal avec La Poste. Vous avez lu cette convention avec passion, j'en suis persuadé.

Y a-t-il des remarques ? Des objections ? Y a-t-il des voix contre cette convention d'occupation ? Des abstentions ? C'est parfait. Je vous remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

4. Délibération sur table : Convention d'Accueil des Mesures à fins de Compensation (C.A.M.C.)

M. DE LAUNAY : Autre délibération sur table, il s'agit cette fois-ci d'une convention d'accueil des mesures à des fins de compensation. Cette convention est conclue entre la société O.I. France située sur la Commune de Vayres et la Ville d'Izon. La société O.I. France porte un projet d'investissement sur son site à hauteur de 35 M€ pour remplacer un ces fours. C'est un investissement très important de la société O.I. France. L'objectif est de décarboner l'activité, mais cela est relatif car la société O.I. est consommatrice d'énergie. C'est un investissement qui permet de garantir le maintien des emplois sur ce site tout en renforçant l'attractivité du territoire. Il est bien évident que O.I. accueille quantité d'emplois, peut-être 300 aujourd'hui ou 280. Je ne sais pas. Nous pouvons espérer qu'O.I. poursuivre son développement notamment grâce à ce projet. Pour le territoire, c'est un enjeu très important. Pour la C.A.L.I. c'est un enjeu. La Commune d'Izon a été contactée par O.I. France pour savoir s'il était possible qu'O.I. conventionne avec la Commune pour que nous leur accordions des zones de compensation sur des parcelles cadastrées du côté d'Anglade. Aujourd'hui, ces zones sont des zones humides et celles-ci requièrent de l'attention dans une vertu écologique. Ce projet me semble parfaitement conforme à l'intérêt du territoire. Par ailleurs, nous n'avons pu assortir cette utilisation de certaines conditions. O.I. s'engage à apporter 20 000 € dès cette année 2022 à titre de droit d'utilisation. Et par ailleurs, O.I. s'engage à respecter une première condition que j'ai posée qui est qu'un paysagiste s'occupe de cet aménagement. J'espère que ce projet pourra s'intégrer dans notre « Plan paysage ». Puis, O.I. s'engage à entretenir lesdites parcelles pendant 30 ans. C'est une conscience qui durera 30 ans. Les coûts d'entretien sur 30 ans sont estimés à 170 000 €. J'ai eu par ailleurs un échange informel et amical avec le Directeur d'O.I. encore ce soir juste avant le Conseil et j'espère que nous pourrions compter sur O.I. France pour rendre quelques services aux Izonnais sur quelques sujets. Cependant, ils ne vont pas s'engager formellement sur le sujet, mais cela fait partie de la discussion. C'est un projet qui est fortement porté par la C.A.L.I. et par le Président BUISSON. Il tient absolument à ce qu'O.I. France maintienne son engagement sur le territoire compte tenu de l'enjeu que représente O.I. France. Je rappelle qu'O.I. France produit quasiment 400 millions de bouteilles par an. À peu près toute la production viticole de Gironde a recours au service d'O.I. France. C'est un projet à 35 M€ pour un four. J'espère qu'un jour ils investiront dans un second four à la même hauteur. Cela pourrait assurer de l'emploi sur le territoire pendant quelques décennies. Je tenais à le faire dès ce soir. Pourquoi est-il ce soir sur table ? Je le dis quand même parce que vous pourriez être surpris par le calendrier un peu imposé. C'est parce que le dossier est suivi de près par l'État et que des délais s'imposent concernant la constitution de ce dossier. La D.D.T.M. attend très vite des engagements d'O.I. en matière de zone de compensation, donc par prudence pour que ce projet puisse aller jusqu'à son terme et pour soulager également quelques acteurs du territoire (acteurs économiques et acteurs politiques), je préfère présenter ce soir cette délibération. Chers collègues, y a-t-il de remarques ? M. MALVILLE.

M. MALVILLE : Effectivement, j'ai une première remarque. O.I. était et demeure un grand acteur sur le territoire. Je ne peux que déplorer que l'usine soit installée à quelques mètres de notre frontière. Là où est installée l'usine, il y avait à un moment donné un projet de route qui aurait contourné les habitations izonnaises. Pourrions-nous utiliser cette convention pour que ce projet de route puisse aboutir ? J'ai bien compris l'urgence. Nous avons des questions, mais notre volonté n'est pas de voter contre ce genre de projet à partir du moment où nous soutenons l'emploi. Je crois que c'est aussi un projet. Derrière, il y a tout de même ce contournement qui peut peser aussi dans cette aventure.

M. DE LAUNAY : Vous faites bien d'en parler puisque cela fait partie des discussions que j'ai avec le Directeur d'O.I. Nous ne pourrions pas l'intégrer dans cette convention. Je dis tout de suite que cela ne sera pas possible. Cependant, c'est en filigrane. Je rappelle qu'O.I. France travaille aujourd'hui avec la société Malta qui elle est implantée à Izon au bord du Verne. Je le

dis comme je pense, mais elle cause des troubles de voisinage. Je le dis poliment parce que je suis régulièrement sollicité par des riverains de la société Malta qui se plaignent d'un certain nombre de désagréments olfactifs en premier lieu, mais pas que puisqu'il y a d'autres sources d'inquiétude. Malta doit faire probablement 99 % de son chiffre d'affaires avec O.I. parce que Malta récupère le verre puis l'amène à O.I. France. Il y a une petite économie circulaire qui existe entre Izon et Vayres. J'aurais préféré avoir le siège d'O.I. à Izon plutôt que le siège de Malta. O.I. France est en réalité implantée sur le territoire d'Izon sauf que l'adresse postale du siège se situe à Vayres. Nous n'y reviendrons pas, mais cela est plus que regrettable quand on connaît les recettes fiscales générées par O.I. France. Aujourd'hui par exemple, nous n'aurions pas d'attribution de compensation négative, mais au contraire considérablement positive. Nous aurions environ 600 000 € d'attribution de compensation si le siège d'O.I. France se situait le territoire d'Izon, mais c'est ainsi. En tout cas, nous avons discuté de ce barreau, de cette liaison directe entre Malta et O.I. France à travers cet espace boisé. D'ailleurs M. MALVILLE, ce projet date puisque ma prédécesseuse et votre majorité sous le précédent mandat avaient déjà envisagé la création de ce barreau. Je n'ai pas manqué cette occasion pour revenir à la charge. Du reste, je n'ai pas attendu d'être sollicité par O.I. France pour revenir à la charge sur le sujet. Depuis ce mandat, j'en ai parlé à plusieurs reprises à Philippe BUISSON en particulier. O.I. France ne s'est pas engagée à le faire. Par contre, j'ai bon espoir que ce projet sorte peut-être en 2023 pour tout un tas de raisons y compris des questions de sécurité. En effet, leur site doit être accessible aux pompiers et aux premiers secours plus au nord-est. Là, il y aurait peut-être un petit barreau à créer et qui rendrait service à tout le monde. J'espère que dans quelques années ceux qui prendront le verre chez Malta pourront juste faire 200 m pour l'amener à O.I. plutôt que de passer par Anglumeau et la départementale sachant qu'il y a tout de même une centaine de camions par jour. Si nous pouvons économiser cette pollution sur la départementale et si les riverains de Lattre de Tassigny pouvaient avoir une centaine de camions en moins par jour, ce serait dans l'intérêt de tout le monde. Oui, O.I. France s'y penche. O.I. France ne s'est pas engagée à le faire, mais nous en discuterons avec eux très vite. J'en discutais encore tout à l'heure juste avant ce Conseil avec le Directeur. Voilà, M. MALVILLE. Mme FONTAINE, je vous en prie.

Mme FONTAINE : Bonsoir, M. le Maire. J'ai une autre question concernant cette fois plutôt la zone compensatoire. Si je lis bien le plan que vous nous avez remis, elle se trouve entre les deux lacs à Anglade, un peu sur le côté, la zone qui est boisée le long du petit chemin. Nous sommes bien d'accord si je me suis bien exprimée ? D'accord. Je voudrais savoir comment a été choisie cette zone.

M. DE LAUNAY : Ils ont eu recours à un bureau d'études.

Mme FONTAINE : Mais par qui ?

M. DE LAUNAY : C'est O.I. qui a eu recours aux services d'un bureau d'études spécialisé sur les zones de compensation. Le bureau d'études a fait sa prospection sur le secteur et il a conclu que ces parcelles pouvaient être éligibles, parce qu'il y a une réglementation relative aux zones de compensation. Ces parcelles sont éligibles au titre de ce dispositif. Ce sont eux qui ont ciblé plusieurs parcelles sur le territoire dont celles-ci qui sont propriétés de la Commune. Il y a une superficie minimale.

Mme FONTAINE : Oui, j'ai bien vu qu'à terme il y aura plus de superficie en zone humide que ce qu'il y a au niveau des travaux d'O.I. Par contre, je suis un peu surprise par ce choix parce que c'est déjà une zone qui est naturelle. J'ai bien vu l'intérêt financier pour la Commune en termes de coût d'entretien. Par contre, j'ai un peu de mal avec l'aspect compensation du

projet puisque nous détruisons une zone humide et nous ne la compensons pas puisque nous aurons déjà une zone humide entretenue par O.I.

M. DE LAUNAY : Aujourd'hui, c'est une zone humide, mais qui n'a plus les espèces végétales primaires, c'est-à-dire que les espaces que nous évoquons aujourd'hui sont fauchés puisqu'il y a de l'herbe. L'idée est qu'ils réintroduisent les espèces végétales qui ont disparu et qu'ils s'assurent de l'entretien de ces espèces végétales, et que cette zone soit suivie de près par un écologue assermenté qui viendra s'assurer qu'effectivement la zone revit telle qu'elle aurait dû toujours vivre. Ce n'est pas qu'une convention qui nous rapporte tout de suite 20 000 €. À la limite, cela est secondaire.

Mme FONTAINE : J'ai bien vu l'entretien sur les 30 ans.

M. DE LAUNAY : Il y a un vrai entretien et enjeu écologique à réintroduire certaines espèces végétales à cet endroit. Au-delà de l'enjeu écologique, j'ai insisté sur l'enjeu paysager. Comme c'est peut-être une source d'inquiétude chez vous, j'ajoute que le cheminement qui existe aujourd'hui demeurera bien évidemment demain. C'était une condition.

Mme FONTAINE : Le cheminement ne me pose pas de problème. Comme le plan est assez grand, je ne suis pas sûre de bien comprendre. C'est aussi une zone où il y a des saules blancs qui ne sont pas une espèce à détruire car elle est rare. Cet espace me pose question.

M. DE LAUNAY : Si vous le souhaitez, je vous propose de vous abstenir.

Mme FONTAINE : J'y comptais.

M. DE LAUNAY : Je ne vais pas jouer à l'écologue ce soir. Je vous dis seulement que j'ai la garantie d'un bureau d'études que cette zone sera bien mieux à l'arrivée que ce qu'elle est aujourd'hui dans l'intérêt de tout le monde.

Mme FONTAINE : J'ai toujours du mal lorsqu'il s'agit de détruire 9 000 m² de zone humide pour simplement mieux entretenir 14 000 m² de zone humide.

M. DE LAUNAY : Je comprends parfaitement cette réaction, mais je ne la partage pas. Au départ de la réflexion sont en jeu 35 M€ d'investissement sur le territoire. Je n'ai pas le chiffre concernant les recettes fiscales générées par O.I. mais nous devons nous approcher du million par an et plusieurs centaines d'emplois.

Mme FONTAINE : Je ne conteste pas le projet d'O.I. loin de là.

M. DE LAUNAY : Oui, mais ce projet d'O.I. ne serait pas possible sans cette zone de compensation. Il n'y a pas d'alternative.

Mme FONTAINE : J'entends bien, mais je ne suis pas forcément d'accord sur le choix de la zone de compensation. C'est tout.

M. DE LAUNAY : Il n'y a pas de problème. Je sou mets la convention au vote, s'il vous plaît. Qui est contre cette convention ? Qui s'abstient ? Mme FONTAINE. Je vous remercie.

La délibération est adoptée à la majorité.

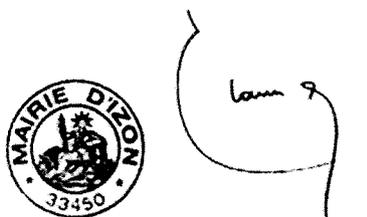
5. Informations diverses

M. DE LAUNAY : Je crois que j'ai fait le tour. Karine, je n'ai rien oublié ? Chers collègues, je vous remercie une fois encore. Je vous souhaite une belle soirée. Au revoir à tous et à très bientôt ! Merci.

La séance est levée à 20h20

Fait à Izon le 6 avril 2022

Le Maire

The image shows the official seal of the Mairie d'Izon, which is circular and contains the text "MAIRIE D'IZON" and "33450". To the right of the seal is a handwritten signature in black ink that reads "Launay".

Laurent de LAUNAY